



COMMISSION EUROPÉENNE

DIRECTION GENERALE ENTREPRISES et INDUSTRIE

Table ronde de haut niveau sur l'avenir de l'industrie sidérurgique
européenne
Recommandations
12 février 2013

Table des matières

1.	Introduction	3
2.	Principaux défis auxquels le secteur sidérurgique doit faire face en matière de compétitivité et recommandations de la TRHN	6
2.1	Mesures de l'UE orientées vers la demande	6
2.2	Politique commerciale et concurrence internationale	8
2.3	Matières premières	10
2.4	Effet combiné des politiques	12
2.4.1	Coûts supplémentaires découlant de la législation	12
2.4.2	Effets cumulatifs des instruments politiques	13
2.5	Politique en matière de changement climatique.....	14
2.5.1	Mise en œuvre de la politique de l'UE en matière de lutte contre le changement climatique	14
2.5.2	Objectifs de la politique européenne en matière de changement climatique après 2020.....	15
2.6	Politique de l'énergie	18
2.7	Politique environnementale.....	20
2.8	Politique de l'emploi	22
2.8.1	Pénurie de compétences.....	22
2.8.2	Anticipation et gestion du changement	23

1. Introduction

L'industrie sidérurgique européenne occupe l'une des premières places au niveau mondial, avec un chiffre d'affaires d'environ 190 milliards d'euros et l'emploi direct d'environ 360 000 ouvriers hautement qualifiés qui produisent 178 millions de tonnes d'acier par an dans plus de 500 sites de production situés dans 23 États membres de l'UE. Elle est aussi au premier plan en matière de performance environnementale et d'utilisation efficace des ressources.

Outre les difficultés auxquelles une industrie cyclique telle que la sidérurgie est habituellement confrontée, l'évolution des paramètres fondamentaux de l'économie au cours de ces dernières années marquées par la crise économique et celle des prix des matières premières et de l'énergie a posé de nouveaux défis aux entreprises sidérurgiques de l'Union. Ces défis s'ajoutent aux problèmes majeurs que connaît le secteur en raison, notamment, d'une surcapacité mondiale¹ imputable en partie aux économies émergentes qui ont commencé à construire leur propre capacité. Par ailleurs, le respect de certaines normes européennes strictes dans le domaine de la viabilité environnementale pose problème, notamment pour les installations anciennes et pour le passage à une économie à faibles émissions de CO₂ plus efficace dans l'utilisation des ressources, conformément à la stratégie Europe 2020.

Ces défis obligent l'industrie sidérurgique à revoir sa stratégie à long terme en partenariat avec d'autres parties prenantes, y compris les pouvoirs publics.

Grâce aux efforts de restructuration réalisés dans le passé, le secteur européen de l'acier est aujourd'hui dynamique, innovant et orienté vers le client. La compétitivité internationale de la sidérurgie européenne repose sur une innovation permanente des produits et des processus de fabrication. Du point de vue de la politique industrielle, la capacité de l'industrie sidérurgique à mettre au point des produits sidérurgiques novateurs, aux propriétés particulières et de grande qualité assure un avantage concurrentiel au niveau mondial. Dès lors, posséder un secteur sidérurgique fort et hautement performant revêt une importance stratégique pour l'économie de l'UE.

Par rapport à la production maximale, il existe actuellement dans l'UE des capacités de production inutilisées de 30 à 40 millions de tonnes d'acier brut. À

¹ Plus de 500 millions de tonnes. «EXCESS CAPACITY IN THE GLOBAL STEEL INDUSTRY» (surcapacité dans l'industrie sidérurgique mondiale), DSTI/SU/SC(2012)15, 73^e réunion du comité acier de l'OCDE, Paris, 6 et 7 décembre 2012.

partir du deuxième semestre de 2011, plusieurs entreprises sidérurgiques de l'UE ont décidé de diminuer la production en raison de la faiblesse de la demande et des prix de l'acier. Des arrêts d'activité temporaires ont eu lieu dans les aciéries de plusieurs États membres. D'autres établissements ont fermé ou ont cessé leurs activités pour diverses raisons.

Afin d'exploiter les capacités inutilisées, il faudrait porter une attention particulière aux aciers spéciaux de grande qualité destinés à des secteurs tels que l'industrie aéronautique, les sources d'énergie renouvelables en mer et le nucléaire, qui sont tous indispensables à la croissance. Dans ce contexte, une diversification vers de nouveaux marchés de produits est particulièrement importante, tout autant que la mise en place d'une relation stratégique étroite entre l'industrie sidérurgique et les utilisateurs.

Dans ce contexte, une table ronde de haut niveau sur l'avenir de l'industrie sidérurgique européenne (ci-après «TRHN»), a été créée en juillet 2012 par Antonio Tajani, vice-président de la Commission européenne chargé de l'industrie et de l'entrepreneuriat, en collaboration avec László Andor, commissaire chargé de l'emploi et des affaires sociales. Cette table ronde devait être une plateforme de dialogue entre les commissaires chargés de l'industrie et de l'emploi, les responsables de l'industrie et les syndicats. Deux observateurs du Parlement européen, appartenant aux commissions parlementaires ITRE et EMPL, ont également participé aux réunions. Ultérieurement, les États membres² ont aussi été invités à participer en qualité d'observateurs et à s'exprimer sur les difficultés auxquelles doit faire face l'industrie sidérurgique. Chaque participant a fourni une contribution orale ou écrite aux discussions.

L'objectif était de déterminer les principaux facteurs qui influent sur la compétitivité de l'industrie sidérurgique européenne et de formuler des recommandations concrètes à l'intention de la Commission et des États membres dans le but de maintenir la compétitivité de ce secteur dans le long terme.

La Commission européenne ne souscrit pas aux recommandations en tant que telles mais celles-ci seront prises en compte lors de l'établissement d'une stratégie politique européenne à long terme (Plan d'action pour l'industrie sidérurgique européenne). De même, la participation du Parlement européen et des États membres ne préjuge pas de la position du PE et/ou du Conseil sur la communication de la Commission.

² La sélection des États membres a été effectuée sur base d'un critère objectif de 2 % de la production brute d'acier de l'UE-27; ont été retenus: l'Autriche, la Belgique, la République tchèque, l'Allemagne, l'Espagne, la Finlande, le Luxembourg, les Pays-Bas, la France, l'Italie, la Pologne, la Roumanie, la Suède, la Slovaquie et le Royaume-Uni.

La TRHN sur l'avenir de l'industrie sidérurgique européenne présentait une structure à deux niveaux:

- la TRHN, proprement dite, conférant aux travaux de l'autorité et un retentissement sur le plan politique,
- le groupe des «sherpas», responsable de la préparation des contributions destinées à la TRHN.

Trois réunions ont eu lieu jusqu'en février 2013:

- la première table ronde, le 19 septembre 2012, a permis de déterminer les principaux défis en matière de compétitivité auxquels le secteur sidérurgique européen est confronté,
- la deuxième table ronde, le 6 décembre 2012, a permis de formuler les recommandations devant contribuer au plan d'action pour l'industrie sidérurgique,
- la troisième table ronde, le 12 février 2013, a porté sur l'adoption de recommandations précises à l'intention de la Commission.

2. Principaux défis auxquels le secteur sidérurgique doit faire face en matière de compétitivité et recommandations de la TRHN

La table ronde de haut niveau (TRHN) sur l'industrie sidérurgique européenne a relevé plusieurs problèmes de compétitivité importants rencontrés par le secteur sidérurgique et a formulé des recommandations.

2.1 Mesures de l'UE orientées vers la demande

La demande d'acier dépend de la production de quelques secteurs utilisateurs clés – la construction, la construction métallique et le secteur automobile – qui représentent une part cumulée d'environ 50 % de la demande d'acier dans l'UE.

Les secteurs de la construction et de l'automobile sont parmi les plus durement touchés par la crise économique dans l'UE. Le secteur de la construction ne présente toujours aucun signe d'amélioration visible car l'activité continue de subir les effets négatifs des mesures d'austérité et du resserrement du crédit. En octobre 2012, son activité était encore inférieure d'environ 18 % au niveau d'avant la crise (au premier trimestre de 2008). Dans le secteur de l'automobile, les nouvelles immatriculations de voitures dans l'UE-27 ont chuté de 8,2 % en 2012 (en glissement annuel) et les immatriculations de véhicules utilitaires ont baissé de 11,4 % de janvier à novembre 2012.

Une industrie sidérurgique européenne concurrentielle est le fondement du développement et de la création de valeur pour nombre de secteurs industriels majeurs autres que l'automobile et la construction, tels que le génie mécanique et l'énergie, par exemple. Aussi l'industrie sidérurgique revêt-elle une importance stratégique pour l'économie de l'UE au sens large et il est dans l'intérêt de l'ensemble de l'Union européenne de préserver les activités qui forment son tissu industriel et d'assurer la sécurité de l'approvisionnement en acier grâce à la production intérieure³.

La réalisation d'initiatives au niveau de l'UE et au niveau des États membres visant à stimuler la reprise des secteurs clés mentionnés ci-dessus pourrait atténuer la volatilité actuelle de la demande et le problème des capacités inutilisées. D'une manière générale, des mesures davantage axées sur la croissance stimuleront la consommation d'acier, notamment les mesures

³ Proposition de résolution commune sur l'industrie sidérurgique de l'Union [2012/2833(RSP)].

favorisant la transition vers une économie à faibles émissions de CO₂, comme le développement du secteur des énergies renouvelables, des infrastructures de transport public et des réseaux transeuropéens.

Plusieurs États membres sont confrontés à des exportations intra-UE illégales (non enregistrées et non assujetties à la TVA) de certains produits sidérurgiques (des tiges d'acier, par exemple), ce qui est préjudiciable à certains fabricants et au budget des États membres.

Recommandation

- La TRHN accueille favorablement les initiatives au niveau de l'UE visant à stimuler les principaux secteurs utilisateurs d'acier européen, et plus particulièrement les initiatives «CARS 2020⁴» et «Construction durable⁵», observant qu'une reconnaissance totale des propriétés spécifiques de l'acier dans le cadre de ces initiatives et leur application sans réserve est susceptible de favoriser la reprise économique du secteur sidérurgique. Elle appelle les institutions européennes à en tenir compte lors de la mise en œuvre de ces initiatives. Le groupe de haut niveau préconise une meilleure coordination entre les groupes de haut niveau existants, notamment en ce qui concerne CARS 2020 et «Construction durable».
- La TRHN encourage la Commission et d'autres institutions européennes concernées à coopérer davantage avec les représentants du secteur sidérurgique intéressés et les États membres concernés, dans le but d'éliminer les exportations intra-UE illégales de certains produits sidérurgiques.
- La TRHN demande à la Commission d'établir des instruments d'analyse détaillés sur le marché de l'acier, en coopération avec l'industrie, les syndicats et les États membres. De tels instruments pourraient permettre à l'Union européenne de connaître avec précision et d'anticiper l'offre et la demande d'acier dans le monde et en Europe.
- La TRHN appelle la Commission et les États membres à s'engager davantage en soutenant la demande d'acier au moyen d'une transition active vers une économie à faibles émissions de CO₂, qui se base essentiellement sur développement du secteur des énergies renouvelables et des infrastructures de transport public.

⁴ COM(2012) 636 final.

⁵ COM(2012) 433 final.

2.2 Politique commerciale et concurrence internationale

Protectionnisme et pratiques commerciales déloyales des pays tiers

L'existence du protectionnisme dans le monde crée des distorsions au niveau international sur les marchés des produits sidérurgiques finis et sur ceux des principales matières premières du secteur sidérurgique. Ces dernières années, le comité de l'acier de l'OCDE a régulièrement attiré l'attention sur la prolifération des obstacles au commerce sur le marché sidérurgique international, particulièrement sous la forme d'obstacles non tarifaires. D'après les estimations de l'industrie, environ 65 % de l'acier commercialisé dans le monde est soumis à des mesures de restriction des échanges. Par ailleurs, il a été constaté que des subventions directes ou indirectes ont été attribuées à l'industrie sidérurgique nationale de certains pays tiers, ce qui pourrait aggraver les distorsions sur le marché sidérurgique mondial.

Le défi consiste à garantir des conditions de concurrence identiques pour tous et à remédier aux asymétries dans l'accès au marché. Les négociations concernant des accords de libre-échange (ALE) sont actuellement les instruments décisifs en la matière.

Il est important de faire pleinement reconnaître que le dumping social et environnemental sont des pratiques commerciales déloyales et de veiller au respect des droits fondamentaux du travail par les partenaires commerciaux de l'Europe, notamment dans le contexte de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et des négociations relatives à des accords de libre-échange (ALE).

Recommandations

- La TRHN invite la Commission à continuer de mettre en œuvre son programme de libéralisation du commerce par la négociation d'accords de libre-échange en vue d'éliminer ou de réduire considérablement les barrières tarifaires et non tarifaires sur les marchés des pays tiers, de permettre un accès durable de l'industrie européenne aux matières premières et de mieux faire connaître les normes internationales applicables aux produits sidérurgiques. Elle se félicite de l'inclusion dans les accords commerciaux, par l'Union européenne, de dispositions relatives aux questions de développement durable qui revêtent de l'importance dans un contexte commercial, y compris le respect des règles et des normes en matière d'environnement et de travail reconnues au niveau international. Les accords de libre-échange devraient être négociés dans un esprit de réciprocité générale et de bénéfice mutuel, et

les négociations devraient être précédées d'une évaluation d'impact exhaustive.

- La TRHN souligne que la politique commerciale de l'Union européenne doit tenir pleinement compte de l'importance de maintenir un tissu industriel fort et concurrentiel dans l'Union. La défense des intérêts du commerce de produits industriels européens doit continuer à être vigoureuse.
- Face aux membres de l'OMC qui enfreignent les règles de cette organisation, l'Union européenne doit employer tous les moyens dont elle dispose. L'Union européenne et les États membres devraient établir et maintenir un dialogue bilatéral avec les pays producteurs pour tenter de résoudre les problèmes commerciaux dès qu'ils se posent. Cependant, quand les démarches diplomatiques sont insuffisantes, l'Union européenne doit envisager d'avoir recours à une action juridique et faire appel à l'Organe de règlement des différends (ORD) de l'OMC. Dans ce contexte, la TRHN se félicite de la proposition récente de la Commission concernant des mesures de défense antidumping appliquées à certains types de produits sidérurgiques. La TRHN recommande à la Commission de rester vigilante et de prendre de nouvelles mesures quand le préjudice subi par l'industrie européenne aura été évalué.
- En réaction aux pratiques concurrentielles déloyales, l'Union européenne ne devrait pas hésiter à utiliser ses instruments de défense commerciale. La TRHN souligne que l'Union européenne a mis en œuvre une approche technique des instruments de défense commerciale, conformément aux règles de l'OMC. Elle remarque qu'ils sont du type OMC+ contrairement à ceux appliqués par ses partenaires commerciaux. La TRHN soutient une réforme des instruments qui évite tout affaiblissement et les renforce si nécessaire. La TRHN invite donc la Commission à conserver des instruments de défense commerciale efficaces et transparents sans affaiblir la réglementation en vigueur. Les instruments de défense commerciale doivent rester efficaces contre toute importation faisant l'objet de pratiques commerciales déloyales et ils doivent être utilisés avec détermination.
- Indépendamment des évaluations d'impact ex ante portant sur les mandats de négociation commerciale, chaque accord commercial (notamment les accords de libre-échange) doit être précédé, après l'étape de négociation, d'une analyse exhaustive en vue d'optimiser son incidence sur l'industrie et l'économie de l'Union européenne. La Commission doit conserver un niveau élevé d'exigence en ce qui

concerne les disciplines en matière de restrictions à l'exportation des matières premières. Elle doit aussi veiller tout particulièrement au maintien d'une base industrielle forte lors de la négociation d'accords commerciaux bilatéraux. Elle doit songer à la nécessité de préserver l'approvisionnement des matières premières et de trouver des solutions de remplacement, tout en sauvegardant la compétitivité de l'industrie, et notamment des secteurs utilisateurs d'acier tels que l'industrie automobile.

- Compte tenu des travaux actuellement menés pour octroyer à la Chine le statut d'économie de marché, la TRHN souligne l'importance de veiller à ce que cette question soit examinée conformément aux critères techniques adéquats. La TRHN précise que ce pays remplit actuellement un seul critère parmi les cinq obligatoires et a encore des progrès à faire avant d'être une véritable économie de marché.
- La TRHN constate que la Commission a décidé de ne pas prolonger le système de licences pour les importations d'acier au-delà de décembre 2012. Elle invite la Commission à se pencher régulièrement sur la situation de l'industrie sidérurgique européenne. Par ailleurs, la TRHN encourage la Commission à fournir au bon moment et fréquemment des rapports sur les importations de produits sidérurgiques en provenance des pays tiers et à intensifier le dialogue avec nos principaux partenaires commerciaux dans le contexte des groupes de contact du charbon et de l'acier.
- La TRHN demande à la Commission d'examiner si l'instauration d'une certification de qualité pour les produits contenant de l'acier est faisable.

2.3 Matières premières

Disponibilité des matières premières dans l'UE, restrictions à l'accès aux matières premières hors de l'UE et volatilité des prix des matières premières

La production sidérurgique de l'UE dépend de l'importation de matières premières primaires telles que le minerai de fer et les métaux non ferreux. Les restrictions commerciales appliquées par les pays tiers créent un manque de transparence et renforcent l'incertitude quant à la disponibilité et au prix de ces

matières premières. La mise en œuvre de l'initiative «matières premières»⁶ de l'UE joue un rôle essentiel dans la suppression des restrictions à l'exportation, y compris des droits à l'exportation, au moyen de la négociation de nouvelles disciplines lors de la négociation d'accords de libre-échange bilatéraux. Quand il existe des disciplines, les mesures d'application de la réglementation par la Commission sont très importantes.

Par ailleurs, trois entreprises seulement contrôlent environ 70 % des échanges maritimes sur le marché du minerai de fer, ce qui rend le respect des règles de concurrence indispensable au bon fonctionnement du marché.

L'industrie sidérurgique est confrontée à une pénurie de débris d'acier qui l'empêche de recycler davantage. Les obstacles à l'accessibilité des débris d'acier sont notamment le mauvais fonctionnement des marchés du recyclage, le problème grandissant des exportations illégales de débris d'acier depuis l'UE et les contraintes applicables aux exportations de débris imposées par les pays tiers.

Recommandations

- La TRHN adresse un appel à la Commission pour qu'elle concrétise l'initiative «matières premières» et qu'elle continue de lutter contre toutes les restrictions à l'exportation concernant les matières premières moyennant des négociations et, le cas échéant, des mesures d'application de la réglementation.
- Dans le but de garantir le fonctionnement compétitif du marché des matières premières, la TRHN invite la Commission à surveiller de près les pénuries du secteur. Cet aspect devrait aussi être pris en compte lors de l'élaboration du Plan de mise en œuvre stratégique du partenariat d'innovation européen (PIE) concernant les matières premières⁷.
- Dans le but d'assurer le fonctionnement efficace du marché intérieur des matières premières secondaires, la TRHN estime nécessaire d'examiner minutieusement le commerce des débris à l'extérieur de l'UE, tout en préservant un système commercial ouvert.
- Conformément au règlement qui détermine à quel moment les débris métalliques cessent d'être des déchets, la TRHN appelle la Commission à

⁶ COM(2011) 25 final.

⁷ COM(2012) 82 final.

mettre en œuvre un système de surveillance de l'évolution des conditions du marché intérieur en ce qui concerne les débris de fer et d'acier, en vue de déceler les éventuels effets négatifs sur les marchés intérieurs du recyclage des débris de fer et d'acier de l'UE⁸.

- La Commission devrait aussi se pencher sur l'exportation illégale de véhicules en fin de vie et d'autres produits liés à des débris et envisager, dans la mesure du possible, des propositions nécessaires en vue de freiner ce phénomène.
- Dans le contexte du partenariat européen sur les matières premières, la TRHN invite la Commission à étudier toutes les actions pertinentes concernant le recyclage des matières premières, et plus particulièrement les conditions limites qui permettraient à la société de retirer un avantage du potentiel que l'acier offre au-delà des simples taux de recyclage, à savoir du point de vue du recyclage des matériaux et de la conception orientée vers le recyclage.
- La TRHN demande à la Commission de songer à ajouter le coke de haut fourneau à la liste des matières premières critiques.
- La TRHN invite le Parlement européen, le Conseil et la Commission à prendre des mesures en vue d'une plus grande transparence sur les marchés dérivés des matières premières et souligne à cet égard la proposition du Parlement européen relative à l'article 59 de la directive concernant les marchés d'instruments financiers.

2.4 Effet combiné des politiques

2.4.1 Coûts supplémentaires découlant de la législation

Les producteurs de l'UE sont confrontés à des charges et des coûts administratifs unilatéraux liés à la mise en œuvre d'une réglementation relativement rigoureuse à l'échelle de l'UE et des États membres. Les effets combinés des contraintes réglementaires peuvent entraîner des coûts supplémentaires pour les activités commerciales ou influencer sur la capacité des entreprises à innover et à prendre des décisions d'investissement, ce qui peut conduire à des pertes de parts de marché si les concurrents n'opèrent pas dans les mêmes conditions.

⁸ Règlement (UE) n° 333/2011.

De faibles niveaux d'investissement faute de conditions générales adéquates pourraient fragiliser la compétitivité à long terme du secteur sidérurgique et accroître le risque de délocalisation. Comme la production d'acier représente le premier maillon de la chaîne de valeur industrielle, une délocalisation porterait également atteinte à la compétitivité des industries (utilisatrices d'acier) en aval.

2.4.2 Effets cumulatifs des instruments politiques

La communication de 2010 la Commission relative à la politique industrielle⁹ a introduit le concept d'examen de l'incidence sur la compétitivité, qui a servi de base à une analyse renforcée des incidences des nouvelles propositions stratégiques sur la compétitivité des entreprises, et le concept de bilans de qualité. Ces derniers pourraient permettre de déceler les incohérences et les doublons entre les instruments législatifs du point de vue des objectifs visés et des charges administratives imposées.

Jusqu'à présent, aucune évaluation détaillée n'a été effectuée en ce qui concerne les effets combinés de la réglementation sur les coûts de production dans le secteur sidérurgique. Cependant, mieux légiférer ne signifie pas forcément «légiférer moins». Les bilans de qualité tiendront compte de la même façon des incidences économiques, sociales et écologiques de la réglementation.

Recommandations

- La TRHN insiste sur l'importance d'analyses d'impact de qualité effectuées par la Commission pour obtenir des résultats réalistes. Les effets cumulatifs des différents textes législatifs qui visent le secteur sidérurgique devraient être pris en compte dans le but d'avoir une évaluation d'ensemble de leur incidence économique, sociale et environnementale et de définir des options pour supprimer des dispositions excessives lorsque cela semble nécessaire.
- Dans le contexte général de la démarche intégrée d'analyse d'impact de la Commission, la TRHN accueille favorablement l'idée de l'examen d'incidence sur la compétitivité comme analyse renforcée des effets des nouvelles propositions politiques sur la compétitivité des entreprises.
- Dès lors, la TRHN invite la Commission à présenter d'ici au premier

⁹ COM(2010) 614 final.

semestre de 2013 un bilan de qualité en vue d'analyser l'ensemble des charges réglementaires pesant sur l'industrie sidérurgique et de veiller à ce que la législation soit proportionnée et adaptée à son objectif.

2.5 Politique en matière de changement climatique

2.5.1 Mise en œuvre de la politique de l'UE en matière de lutte contre le changement climatique

Avant la crise, l'UE avait fixé des objectifs considérés comme ambitieux pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2020, avec le système d'échange de quotas d'émission (SEQE) comme instrument principal. Les secteurs soumis au SEQE (en l'occurrence l'énergie et l'industrie, à l'exception du secteur de la construction) apporteront la plus grande contribution à l'objectif de réduction de 20 % de l'UE. Les secteurs soumis au SEQE sont globalement amenés à réduire leurs émissions de CO₂ de 21 % d'ici à 2020 par rapport au niveau de 2005, contre 10 % pour les activités économiques qui ne sont pas soumises au SEQE¹⁰. Pour le secteur sidérurgique, cela signifie probablement une réduction d'environ 42 % par rapport à 1990, année de référence du protocole de Kyoto.

L'«objectif» de réduction finale exacte du secteur sidérurgique dépendra de l'allocation définitive lors de la troisième phase (2013-2020). Cependant, il est clair que le secteur sidérurgique a nettement réduit ses émissions dans la période 1990-2005, et ce du fait de plusieurs facteurs: des améliorations dans les établissements de production, mais aussi des restructurations de grande ampleur, entraînant notamment des fermetures d'usines.

Les secteurs hors SEQE ont réduit leurs émissions d'environ 5 % entre 1990 et 2005, leur obligation de réduction peut donc être estimée à environ 15 %¹¹ pour la période de référence 1990-2020. La TRHN prend note de la flexibilité dont le SEQE a fait preuve, notamment l'utilisation de crédits internationaux.

¹⁰ Ce résultat est le fruit d'une analyse économique visant à réduire au maximum les coûts supportés par l'UE pour atteindre son objectif de réduction globale, compte tenu des améliorations en matière d'efficacité énergétique obtenues d'une manière efficace sur le plan des coûts et des changements structurels dans les secteurs relevant du SEQE, notamment le changement de combustible et les profondes mutations industrielles intervenues dans les 12 nouveaux États membres.

¹¹ Extrapolation reposant sur la communication des inventaires nationaux à la CCNUCC.

Les niveaux moyens de CO₂ par tonne de produits sidérurgiques finis varient d'un État membre à l'autre et des investissements importants seraient nécessaires pour que tous les établissements de production existants atteignent les résultats des installations les plus performantes.

En ce qui concerne la mise en œuvre de la directive SEQE lors de la troisième période d'échanges, les principaux défis concernent la manière dont l'objectif de réduction de 20 % des gaz à effet de serre (GES) de l'UE d'ici 2020 sera mis en place, les changements qui seront éventuellement apportés au SEQE avant 2020 (par des mesures structurelles actuellement à l'étude) et le réexamen de la liste relative aux fuites de carbone pour la période 2015-2019.

La TRHN partage l'objectif de lutte contre le changement climatique et soutient un SEQE bien conçu. Elle préconise un prix du carbone unique et global ou un accord international¹².

La TRHN prend acte de l'initiative actuelle de la Commission qui consiste à retirer temporairement 900 millions de certificats CO₂ du marché d'échange des quotas d'émissions de 2013 à 2015. Cette décision renchérra inévitablement le prix du carbone à court terme, par rapport à un cas de figure dans lequel aucune mesure ne serait prise. Par ailleurs, cela va augmenter la valeur de l'excédent des quotas attribués lors de la deuxième phase au secteur sidérurgique. Tous les producteurs d'acier n'en possèdent toutefois pas. Les prix de l'électricité pourraient légèrement augmenter au cours des premières années de la troisième période d'échanges, avant de baisser lors de la vente des quotas vers la fin de cette période. Les prix du carbone sont actuellement bien inférieurs aux niveaux estimés dans le paquet énergie-climat de 2008.

Du fait de la crise économique et financière actuelle, nous avons besoin de conditions générales stables et propices à la croissance. Les modifications a posteriori du système d'échange de quotas d'émission et nos objectifs en matière de climat devraient être examinés dans ce contexte.

2.5.2 Objectifs de la politique européenne en matière de changement climatique après 2020

¹² Remarque d'Eurofer: l'industrie considère que le SEQE actuel n'est pas bien conçu: le fait de ne pas avoir retenu l'année de référence de Kyoto (1990) signifie que les efforts de réduction des émissions réalisés entre 1990 et 2005 ont été ignorés. De plus, on n'est pas parvenu à adopter des références réalisables et à assurer une compensation intégrale des augmentations des prix de l'énergie qui dérivent du SEQE.

La feuille de route de l'UE vers une économie compétitive à faible intensité de carbone montre la voie pour réduire les émissions de CO₂ de l'UE de 80 % à l'horizon 2050. Pour les secteurs industriels, cela signifie des réductions globales de 34 à 40 % d'ici 2030 (selon les technologies et les hypothèses de prix des combustibles fossiles) et de 83 à 87 % d'ici 2050. La feuille de route de l'UE vers une économie compétitive à faible intensité de carbone admet que des investissements très importants seraient nécessaires à la réalisation de ces objectifs – outre l'utilisation d'équipements et de processus industriels plus avancés, le captage et le stockage de carbone (CSC) pour l'industrie seraient nécessaires à grande échelle après 2035.

Le potentiel actuel de réduction des émissions est d'environ 10 % avec les technologies existantes. Le niveau des émissions de CO₂ des usines sidérurgiques les plus performantes de l'UE est en train d'atteindre les limites matérielles. Dans ces usines, le seul moyen de réduire encore les émissions dans de grandes proportions serait de développer et de déployer des technologies révolutionnaires, le cas échéant couplées au CSC. L'industrie sidérurgique européenne a conçu un programme de recherche de grande ampleur (ULCOS). Il est actuellement dans la phase de la démonstration des technologies les plus prometteuses et se poursuivra jusqu'en 2020.

L'application des nouvelles technologies après 2020 dépendra de la réussite sur le plan technique des projets de démonstration, de leurs coûts de fonctionnement et de leurs avantages, mais aussi de l'acceptabilité du CSC par le public et, enfin et surtout, des coûts de déploiement et de fonctionnement qui s'y rapportent. Néanmoins, même si les technologies ULCOS se révèlent viables, leur déploiement à grande échelle dans l'industrie suppose d'énormes investissements et n'est pas prévu avant environ 2030. Selon certaines hypothèses¹³, on peut estimer que les réductions des émissions spécifiques de CO₂ entre 2010 et 2030 varient entre 14 et 21 % en fonction du scénario retenu, en se basant toutefois sur l'utilisation des technologies existantes. Techniquement, le secteur ne pourra peut-être pas atteindre les objectifs de 34 à 40 % d'ici 2030 fixés dans la feuille de route de l'UE vers une économie compétitive à faible intensité de carbone.

Dans ce contexte, il convient de rappeler que la feuille de route de la Commission pour l'énergie à l'horizon 2050 conclut que le processus de décarbonisation du marché de l'énergie est possible – et peut être moins coûteux que les politiques actuelles à long terme.

¹³ <http://publications.jrc.ec.europa.eu/repository/handle/111111111/26669>.

Recommandations

- La TRHN considère que la réduction des émissions de CO₂ générées par la production d'acier crée une pression économique sur les producteurs européens et qu'il faut en tenir dûment compte lors de l'adoption de mesures réglementaires.
- La TRHN constate que l'acier peut être un matériau de base dans de nombreux secteurs d'une économie à faibles émissions de CO₂ (centrales électriques à combustibles fossiles, installations éoliennes en mer, moteurs électriques, transformateurs, etc.) à un moment où la demande des secteurs traditionnels est faible.
- La TRHN estime qu'il est nécessaire de mettre en place un mécanisme européen de suivi des données des émissions de CO₂ et de l'efficacité énergétique des usines sidérurgiques (éventuellement sur la base de mesures d'exécution nationales coordonnées par la Commission et les États membres).
- La TRHN invite la Commission à considérer la mise en place d'un mécanisme en vue de fournir une aide à l'investissement pour le développement et le déploiement de technologies à faibles émissions de CO₂, de manière à réduire le risque lié au développement de nouvelles technologies et à accélérer leur adoption commerciale. Un tel projet pourrait être conçu à l'échelle nationale ou européenne et financé par une partie des recettes des États membres provenant de la vente de quotas du SEQE spécifiquement réservée à cet effet.
- Le SEQE européen est actuellement l'instrument principal utilisé dans le contexte des objectifs de l'UE en matière de climat pour 2020. Sa conception et ses objectifs ont eu des répercussions sur la situation économique de l'industrie sidérurgique et ont provoqué des inquiétudes quant à sa compétitivité future. Néanmoins, ce système a aussi incité à réduire les émissions de GES. La TRHN invite la Commission à explorer de nouvelles idées et possibilités en vue d'améliorer les objectifs et la conception des politiques, tout en gardant à l'esprit les technologies et les aspects économiques propres au secteur, et à prendre en compte les questions de compétitivité à l'échelle mondiale.
- La TRHN appelle la Commission à commencer sans délai à élaborer le cadre général de la politique climatique au-delà de 2020, y compris la façon la plus appropriée de traiter les risques éventuels de fuites de carbone et d'investissements qui subsisteraient après 2020 dans le secteur sidérurgique ainsi que d'autres secteurs. Lors des prochaines discussions

sur les objectifs de réduction des émissions, les aspects technologiques au-delà de 2020 devraient être pris en considération parmi d'autres facteurs, notamment la nécessité de disposer de politiques efficaces. La TRHN considère que le cadre de la politique énergie-climat au-delà de 2020 devrait être lié à des progrès en vue d'un accord mondial sur le climat.

- La TRHN souligne l'importance des normes reconnues à l'échelle internationale en vue de soutenir des mesures internationales sur le changement climatique et encourage la Commission à accélérer la mise au point de normes d'évaluation des émissions de GES dans les secteurs énergivores.
- La TRHN souligne que l'un des objectifs d'un accord international est d'assurer des conditions équitables pour les marchandises qui font l'objet d'échange et d'une concurrence au niveau international, et de garantir un suivi objectif ainsi que le respect des règles convenues. Les positions et les stratégies de négociation de l'UE devraient permettre d'y parvenir.

2.6 Politique de l'énergie

Coûts de l'énergie pour les producteurs d'acier de l'UE: fonctionnement du marché de l'énergie et incidence des politiques en matière de climat et d'énergie sur les coûts

Les prix finaux de l'électricité dans l'UE sont en moyenne plus élevés que ceux de bon nombre de ses partenaires commerciaux. Il est difficile d'obtenir des chiffres directement comparables pour différents pays, mais il semble que les prix moyens de l'électricité appliqués à l'industrie européenne sont deux fois supérieurs à ceux des États-Unis¹⁴ et substantiellement plus élevés que ceux de nombreuses économies en développement. Cela dit, les coûts de l'électricité des producteurs industriels varient d'un État membre à l'autre. Les prix de l'énergie sont influencés par une série de facteurs, dont les coûts des combustibles utilisés, les éléments de réglementation des prix, les tarifs d'accès au réseau, les taxes et les prélèvements (qui sont pour la plupart fixés au niveau des États membres). La mise en œuvre du SEQE et de politiques de l'énergie, notamment en ce qui concerne les énergies renouvelables, a aussi une incidence sur le prix de l'électricité, bien que ces facteurs ne soient pas les plus importants étant donné les niveaux de prix actuels du SEQE et la part des énergies renouvelables dans le total de la production d'électricité. Ces évolutions devront toutefois être

¹⁴ Agence internationale de l'énergie.

suivies de près et des mesures adéquates devront être envisagées en vue de limiter les conséquences négatives éventuelles pour le secteur sidérurgique.

La feuille de route pour l'énergie à l'horizon 2050 établie par la Commission reconnaît que les prix de l'électricité pourraient augmenter au moins jusqu'en 2030, avec ou sans politiques plus ambitieuses sur le climat et l'énergie. Néanmoins, comme il est indiqué dans des documents stratégiques de l'UE antérieurs, l'achèvement du marché intérieur de l'énergie aura un effet positif en permettant un accès à l'énergie à des prix abordables, concurrentiels à l'échelle internationale.

De plus, la diversification constante des filières d'approvisionnement et des pays fournisseurs de combustibles fossiles, de même que l'émergence de nouvelles sources d'énergie – le gaz de schiste notamment – pourraient avoir un effet positif sur les prix de l'énergie et la sécurité de l'approvisionnement, si elles peuvent se produire dans l'UE.

Les contrats d'énergie à long terme, en particulier ceux conclus par des industries à forte consommation d'énergie telles que le secteur sidérurgique qui ont un cycle d'investissement de 15 à 20 ans, sont un élément important afin de garantir la compétitivité à l'échelle mondiale. Ils peuvent offrir une prévisibilité aux acheteurs comme aux vendeurs, ainsi que des garanties suffisantes de retour sur investissement pour les entreprises sidérurgiques. Cependant, ils ne doivent pas donner lieu à des subventions nationales, empêcher l'ouverture des marchés de l'énergie ou conduire au verrouillage du marché en empêchant l'entrée d'autres fournisseurs.

Recommandations

- La TRHN invite la Commission à se pencher sur la manière dont les prix de l'énergie européens peuvent devenir concurrentiels à l'échelle internationale, notamment pour les industries fortes consommatrices d'énergie.
- La TRHN estime que l'achèvement du marché intérieur de l'énergie est essentiel pour garantir sur le long terme des prix abordables et concurrentiels à l'échelle internationale.
- La TRHN juge que le rapport coût-efficacité des systèmes de soutien aux sources d'énergie renouvelables dans les États membres doit être amélioré; en règle générale, ces sources devraient être mieux intégrées au marché de l'énergie car leurs coûts de production continuent de baisser. La TRHN accueille favorablement l'initiative de la Commission

concernant la définition en 2013 de lignes directrices sur les régimes applicables aux sources d'énergie renouvelables.

- Pour faire le meilleur usage possible de l'argent public à une époque de restrictions budgétaires sévères, la TRHN encourage l'UE et les autorités nationales à assurer la complémentarité des programmes de financement des sources d'énergie complémentaires et alternatives, y compris par un suivi constant des éléments ayant une incidence sur la compétitivité, comme le recours au gaz de schiste.
- La TRHN invite la Commission (en coopération avec l'industrie) à publier un rapport de suivi annuel qui compare les prix de l'électricité et si possible les prix d'autres énergies dans l'UE et dans d'autres grandes économies.
- La TRHN suggère à la Commission d'examiner davantage dans quelles conditions il convient d'autoriser une réduction ou une exemption des obligations en matière d'énergies renouvelables et des prélèvements et tarifs de réseaux en faveur des industries à forte consommation d'énergie.
- La TRHN estime que la Commission doit fournir des indications claires au sujet des conditions de conclusion de contrats d'approvisionnement à long terme entre les consommateurs industriels et les fournisseurs d'électricité.
- La TRHN invite la Commission à analyser l'incidence du SEQE sur les prix de l'électricité dans l'UE et à proposer, si nécessaire, des mesures correctives.

2.7 Politique environnementale

Objectifs de l'UE en matière d'utilisation efficace des ressources

L'acier est entièrement recyclable et ce, sans perte de qualité. Les sous-produits de la fabrication d'acier (la scorie notamment) sont utilisés presque entièrement.

Compte tenu de l'initiative phare de la stratégie Europe 2020 relative à l'utilisation efficace des ressources, l'industrie sidérurgique est bien placée pour tirer profit d'une plus grande attention accordée à une démarche fondée sur le cycle de vie, une augmentation des taux de recyclage et une meilleure utilisation des sous-produits. Dans le même temps, la mise en œuvre d'objectifs

d'utilisation efficace des ressources pourrait influencer sur le prix des matières premières primaires et, en particulier, sur la compétitivité des industries qui utilisent beaucoup de ressources et qui sont exposées à la concurrence internationale.

Les principaux défis concernent les options et les instruments à retenir pour atteindre les objectifs d'utilisation efficace des ressources. Les options les plus délicates sont celles qui prévoient une taxation ou l'instauration de plafonds absolus pour les matières premières primaires (par exemple, réduction de 50 % de l'utilisation de métaux de première fusion d'ici 2050 comme cela a été mentionné dans une étude récente).

Recommandations

- La TRHN invite la Commission à veiller à l'application de la législation relative aux émissions industrielles et à la promotion de l'utilisation générale des «meilleures techniques disponibles» et, lorsque c'est possible, de l'adoption de technologies, procédés et services novateurs, tout en tenant compte de la nécessité d'éviter les distorsions de concurrence sur le marché de l'UE.
- La TRHN invite la Commission à faire en sorte que la législation soit exhaustive et cohérente dans ce domaine. Il est essentiel que la politique en matière d'environnement continue de reconnaître l'importance de fixer des objectifs réalisables économiquement et techniquement, et établis suffisamment à l'avance pour permettre à de nouveaux investissements de voir le jour dans le secteur sidérurgique en Europe.
- La TRHN rappelle que les importantes contributions de l'industrie sidérurgique à des objectifs politiques tels que l'utilisation efficace des ressources, l'efficacité énergétique ou la réduction des émissions n'apparaissent que lorsqu'on examine les chaînes de valeur et des cycles de vie multiples. La TRHN appelle dès lors la Commission à intégrer des approches nettes dans les mesures qu'elle propose.
- La TRHN souligne que la politique environnementale de l'UE devrait former un ensemble cohérent avec ses autres politiques et avec la définition de celles-ci, et qu'il y a lieu de préserver la cohérence des priorités.
- La TRHN rappelle que la consommation des ressources représente un coût pour l'industrie. Il a toujours été dans son propre intérêt de réduire

sa consommation et elle le fait chaque fois que possible. Pour ne pas risquer de placer le secteur dans une situation plus défavorable encore, il est important de s'abstenir de fixer des plafonds absolus, sur la consommation des métaux par exemple (20 % d'ici 2020, 50 % d'ici 2050), sans prendre dûment en considération les conséquences pour la compétitivité de l'industrie.

- La TRHN invite la BEI à examiner la demande d'aide financière pour les projets techniques que les entreprises sidérurgiques entreprennent afin de se conformer aux conclusions sur les MTD et à des réglementations nationales plus strictes. Il convient également de prendre en considération les mesures volontaires susceptibles de devancer l'échéance fixée ultérieurement par la législation européenne pour atteindre la meilleure performance environnementale sur un site de production.
- La TRHN demande à la Commission de soutenir l'exploitation maximale du potentiel d'utilisation efficace des ressources de l'industrie sidérurgique en mettant en œuvre sans plus attendre la directive-cadre relative aux déchets afin d'assurer aux sous-produits un accès au marché sans entraves dans des conditions de sécurité juridique (article 5 de la directive 2008/98/CE).

2.8 Politique de l'emploi

2.8.1 Pénurie de compétences

L'introduction et la diffusion de technologies améliorées dans l'ensemble de l'UE continueront d'être un facteur déterminant de l'amélioration des performances. L'industrie sidérurgique est confrontée à un problème croissant de pénurie de compétences dans certains domaines techniques. Le nombre de diplômés dans les disciplines qui sont pertinentes pour le secteur est en baisse, tandis que, dans le même temps, l'âge moyen des travailleurs augmente, avec un pourcentage élevé de professionnels susceptibles de prendre leur retraite au cours des 5 à 10 prochaines années. Le secteur connaît également une hausse du nombre de travailleurs temporaires, ce qui rend difficile le transfert des compétences essentielles et du savoir-faire.

La baisse de la main-d'œuvre productive implique une perte irréversible de compétences de base dans l'industrie sidérurgique. Celle-ci est également

confrontée à un «problème d'image», qui fait qu'elle est comparativement moins attrayante pour les salariés potentiels.

La santé et la sécurité sont une priorité pour les entreprises sidérurgiques. Néanmoins, la situation peut être différente d'une société à l'autre et, dans certains cas, les meilleures pratiques peuvent ne pas être appliquées.

Le défi consiste à assurer une généralisation des meilleures pratiques et des outils permettant d'anticiper les futurs besoins en matière de compétences et d'encourager le renforcement des compétences (l'apprentissage tout au long de la vie, par exemple).

2.8.2 Anticipation et gestion du changement

Le ralentissement économique et la faiblesse de la demande en Europe entraînent des capacités inutilisées, au moins au niveau de l'UE. Cette situation pourrait impliquer la nécessité d'une adaptation des capacités. Il convient de déterminer ce qui, dans cette situation, est dû à la crise économique actuelle et ce qui est imputable à une situation plus structurelle du secteur. Sur cette base, la détermination des instruments adéquats ainsi que des mesures à l'échelle de l'entreprise pourrait permettre d'atténuer les conséquences sociales de possibles adaptations structurelles à l'avenir. Des mesures spécifiques doivent également être mises en place pour soutenir les ajustements cycliques et faire en sorte que l'avenir de l'industrie sidérurgique en Europe ne soit pas menacé.

Lorsque c'est nécessaire, il ne faut pas hésiter à restructurer, mais des pratiques exemplaires largement reconnues devraient être suivies afin de réduire au maximum les conséquences sociales et veiller à ce que la restructuration soit gérée d'une manière socialement responsable. La participation des travailleurs, y compris le respect des droits à l'information et à la consultation à l'échelon national et européen, est également un instrument essentiel à cet égard.

La politique de cohésion de l'UE, en particulier le Fonds européen de développement régional (FEDER), vise à soutenir le développement et l'ajustement structurel des économies régionales, y compris la reconversion des régions industrielles en déclin. En conséquence, la TRHN reconnaît qu'il s'agit d'un outil important pour soutenir les efforts de restructuration des États membres et des régions.

Recommandations

La TRHN reconnaît que la meilleure façon d’attirer les travailleurs dans l’industrie sidérurgique est de promouvoir des emplois stables et de qualité.

La TRHN apporte son soutien au développement de politiques de formation active et d’apprentissage tout au long de la vie. Une attention particulière devrait être accordée au transfert du savoir-faire et aux initiatives visant à rendre plus «verts» l’enseignement et la formation techniques et professionnels, telles que celles soutenues par le projet GT-VET¹⁵.

La TRHN invite la Commission à explorer les actions stratégiques susceptibles d’aider les salariés dont l’emploi est menacé par des fermetures de capacités dans le secteur sidérurgique.

Les actions possibles pourraient notamment:

- soutenir la création d’un conseil des compétences européen doté des fonds et des ressources nécessaires, réunissant les organisations nationales existantes qui effectuent des recherches sur les compétences et l’emploi, les représentants des employeurs et des travailleurs au niveau européen et national et les organismes d’éducation et de formation;
- encourager l’utilisation du Fonds social européen (FSE) pour le recyclage et l’actualisation des compétences des travailleurs dans la nouvelle perspective financière des Fonds structurels;
- créer une task-force interservices chargée d’examiner toutes les fermetures d’établissements et les fortes réductions d’effectifs, et d’assurer le suivi de celles-ci;
- encourager les États membres à maintenir le Fonds européen d’ajustement à la mondialisation (FEM) au-delà de 2013 et soutenir sa transformation en un instrument ex ante;
- inviter les États membres à promouvoir l’élaboration de mesures temporaires ayant l’appui du public afin de gérer les ajustements conjoncturels;
- inciter les États membres à recourir à des mécanismes de flexibilité du travail et à leur cofinancement par le FSE en faveur des fournisseurs qui

¹⁵ Module de formation pour l’industrie sidérurgique européenne.

pourraient avoir besoin de plus de temps pour trouver de nouveaux clients à la suite de la fermeture totale ou partielle d'une unité de production;

- identifier les bonnes pratiques et promouvoir une approche anticipative en matière de restructurations, en consultation avec les représentants des régions productrices d'acier, les services de l'emploi et les acteurs du secteur;
- soutenir les États membres dans la mise en œuvre de Fonds structurels selon une orientation sectorielle, en particulier pour les secteurs à forte consommation d'énergie;
- déterminer, pour les États membres ayant de fortes contraintes budgétaires, la possibilité d'appliquer des règles de cofinancement spécifiques et de réduire leur propre contribution.

2.9 R & D et innovation

Au niveau européen, l'industrie sidérurgique a une stratégie ciblée de soutien à la recherche qui s'appuie sur une triple structure comprenant les programmes-cadres (PC), le programme du Fonds de recherche du charbon et de l'acier (FRCA) et la plateforme technologique sur l'acier (ESTEP). Récemment, l'industrie sidérurgique et d'autres industries de transformation ont soumis, au titre du programme Horizon 2020, une proposition concernant un nouveau partenariat public-privé (PPP) appelé «Ressource et efficacité énergétique dans l'industrie de transformation durable» (SPIRE) (budget: environ 20 à 25 millions d'euros an uniquement pour la partie acier).

Les innovations liées aux produits et aux procédés ainsi que le lien entre la recherche, l'innovation et l'application industrielle figurant parmi les principaux atouts de l'industrie sidérurgique européenne. Le FRCA s'est avéré être un outil très efficace pour fournir un soutien ciblé aux innovations de procédés et de produits. Par contre, le nombre de projets cofinancés au titre du programme-cadre R & D a été relativement faible.

En ce qui concerne les instruments de R & D de l'UE, le défi est de renforcer le lien entre le programme de R & D de l'UE et celui de l'industrie sidérurgique, les coûts de démonstration et de déploiement des nouvelles technologies étant estimés à 55 à 75 milliards d'euros environ. Il est donc important d'explorer tous les instruments possibles, y compris le programme Horizon 2020 et le FRCA,

ainsi que d'autres plans de relance tels que NER 300, les possibilités liées à la BEI, etc. Dans ce contexte, toutes les sources de financements pertinentes, publiques et privées, devraient être mises à contribution.

Un autre défi consiste à faire en sorte que l'industrie sidérurgique soit en mesure de tirer bénéfice de sa R & D et de transformer son avance technologique en avantage concurrentiel.

Dans ce contexte, il convient de noter que les États membres et les régions devront élaborer des stratégies de recherche et d'innovation pour une spécialisation intelligente (RIS3) afin de recevoir le soutien des Fonds structurels pour les investissements en matière de recherche et d'innovation. De telles stratégies devraient viser un renouveau industriel et une transformation économique grâce à des investissements ciblés en faveur de l'innovation. L'approche RIS3 prévoit l'évaluation et la prise en compte de la situation et du potentiel des industries traditionnelles en déclin en vue d'innover et de diversifier l'économie régionale.

Recommandations

- La TRHN reconnaît que la R&D est essentielle à la compétitivité de l'industrie sidérurgique. Si elle cible des lacunes avérées du marché qui empêchent leur développement, l'aide publique destinée à ces activités pourrait jouer un rôle essentiel pour des technologies novatrices (et souvent à haut risque) et pour une interaction fructueuse des connaissances entre les différents acteurs.
- Compte tenu de l'importance du secteur pour l'économie de l'UE, de la concurrence internationale croissante pour la domination technologique et du nombre élevé d'entreprises sidérurgiques de l'Union européenne, la TRHN invite la Commission à apporter son plein soutien à la R & D, à la démonstration et au déploiement de nouvelles technologies, en évitant toute distorsion de concurrence, en particulier en ce qui concerne les activités qui sont très proches du marché.
- La TRHN invite la Commission à se pencher sur la possibilité de mettre en place des mesures incitatives pour accroître les efforts en matière de R & D concernant des technologies plus propres et plus économes en énergie et en ressources, et encourager les entreprises à investir dans les meilleures techniques disponibles (MTD).
- La TRHN souligne qu'il importe de reconnaître le projet ULCOS et

invite la Commission à prendre les mesures préalables nécessaires pour faire en sorte que les technologies les plus avancées du projet ULCOS entrent rapidement dans la phase de démonstration industrielle. Il est également essentiel d'accorder un niveau élevé de priorité et un financement adéquat, dans le cadre d'Horizon 2020, à des initiatives telles que le PPP SPIRE et EMIRI (recherche et innovation de l'industrie des matériaux européenne), dans le respect des règles applicables en matière d'aides d'État.

3. Suivi

La TRHN continuera de se réunir afin de suivre l'application du plan d'action pour l'acier. La prochaine réunion sera organisée en septembre 2013, après l'adoption du plan.